



COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 JUIN 2025 à 20h30

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin 2025 à 20h30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 13 juin 2025, se sont réunis sous la Présidence de Arnauld MARTIN, Maire, en Salle du Conseil Municipal – Mairie de Saint Denis de l'Hotel.

Étaient présents :

MARTIN Arnauld (Maire),

ROBLIN Apolline (3e Adjointe)

VINCENT Christelle (conseillère déléguée),

DERY Christian,

LE METAYER Pascal,

BLERON Michel

ROUMEGAS-PORCHE Anne (1e Adjointe),

VIEILLEDENT Jean-Philippe (4e Adjoint),

DESCHAMPS Séverine,

CARO Frédérique

PITON Fabrice

BEHANZIN Franck (2e Adjoint),

JOULIN Carole (conseillère déléguée),

BRUANDET Bernadette

GADOIS Jérémie,

DURIN François,

Absents ayant donné pouvoir :

Marylène MOREL a donné son pouvoir à Appoline ROBLIN,
Anne BOUCHER a donné son pouvoir à Bernadette BRUANDET,
Sébastien MICHENET a donné son pouvoir à Franck BEHANZIN,
Patrick RAGU a donné son pouvoir à Christelle VINCENT,
Félicita CANNONE a donné son pouvoir Carole JOULIN,
Bruno NISOL-BERNOIS a donné son pouvoir à François DURIN

Absent : Grégory GAIGNARD

Secrétaire de séance : Franck BEHANZIN

OUVERTURE DE SÉANCE

- **Désignation du secrétaire de séance : Franck BEHANZIN**
- **Approbation du compte rendu de la séance du 22 mai 2025**
- **Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

INFORMATIONS AU CONSEIL

A. Le mot du Maire – Informations communales diverses

Le Maire revient sur les manifestations qui se sont tenus dans le mois et depuis le dernier conseil. Parmi lesquelles :

- Le projet imagine ta forêt avec les enfants de l'école maternelle et l'artiste Caroline Delbarre
- Les travaux du périscolaire avec la pose du bardage très prochainement
- La Mad Jacques accueillis à Saint Denis de l'hôtel avec près de cyclistes accueillis
- Les 40 ans du Vélodrome en présence de la famille Bardot
- La Phileas cup organisées par le club de foot : près de 1500 enfants ont été accueillis

L'été quant à lui se prépare.

B. Le Mot de l'Opposition municipale

Monsieur DURIN souhaite un retour concernant le projet de la Saint Fiacre pour lequel les habitants rencontrés par Monsieur Durin s'étonnent de n'avoir aucun retour. Madame Deschamps répond que durant les mois des travaux des réunions se sont tenus chaque semaine afin d'informer régulièrement les habitants.

C. Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal (Article L. 2122-22 du CGCT)

2025-DEC	021	09/05/2025	LEBAY Ju-lien	Convention pour l'organisation d'un débat à la médiathèque	150 €	MAI
2025-DEC	022	20/05/2025	COBALYS	Fournitures de sable	2 868.48 €	MAI
2025-DEC	023	20/05/2025	OXYTOIT	Démoussage toiture salle des fêtes	7 558.80 €	MAI
2025-DEC	024	20/05/2025	OXYTOIT	Entretien des gouttières et vérification des toitures 16 batiments	11 186.40	MAI
2025-DEC	025	20/05/2025	ISI ELEC	Contrat de maintenance portes automatique médiathèque	276 €	MAI
2025-DEC	026	20/05/2025	SOLTECH-NIC	Travaux de rénovation des terrains de tennis couverts	5991.84	MAI
2025-DEC	027	20/05/2025	J. RICHARD	Aménagement du quartier de la Saint Fiacre	93 096.25	MAI
2025-DEC	028	20/05/2025	EDCP	Travaux de réfection de la Hotte au restaurant scolaire	57 657.60 €	MAI
2025-DEC	029	20/05/2025	ISI ELEC	Travaux de réfection de la ventilation au restaurant scolaire	4 239.84 €	MAI
2025-DEC	030	20/05/2025	PRONUIS-SIBLES	Pose de pièges à chenilles processionnaires	3 475 €	MAI
2025-DEC	031	20/05/2025	VAL ESPOIR	Tonte et débroussaillage	13 120.00 €	MAI
2025-DEC	032	28/05/2025	YA Thay	Vente concession	250.00 €	MAI
2025-DEC	033	30/05/2025	GIRAUT René	Vente concession	250.00 €	MAI
2025-DEC	034	03/06/2025	CREDIT AGRICOLE	Prêt bancaire à taux fixe sur 30 ans	2 500 000 €	JUIN

PROJET DE DÉLIBÉRATIONS

1. AFFAIRES GENERALES

1.1 Web enchères – Agora store

Rapporteur : Anne ROUMEGAS PORCHE

Délibération n° 0047 – 2025

Considérant que la commune dispose de biens dont elle n'a plus l'intérêt ou l'usage,

Considérant qu'il y a lieu de valoriser ce patrimoine qui, même si, il est impropre à l'usage pour la commune, peut satisfaire d'éventuels acquéreurs,

Considérant que c'est également un moyen de favoriser une seconde vie aux meubles, aux véhicules, aux outils ...

Considérant que la commune ne peut donner sans mettre en concurrence les biens qui sont sa propriété, une petite étude a été conduite afin d'avoir recours à des fournisseurs d'accès à ce type de prestation. Agora store permet cette mise en concurrence en toute transparence avec une procédure administrative simple et gratuite. Les conditions générales de vente doivent néanmoins être approuvées

Vu le bureau Municipal du 12/06/2025,

Après avoir entendu le rapport présenté en séance,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

SOUSCRIT aux conditions générales de vente de la société Agora store afin de permettre la vente en ligne des biens communaux après enchères.

AUTORISE le **Maire** à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

1.2 Commission lotissement Chapeau Rouge

Rapporteur : Arnauld MARTIN

Délibération n° 0048 – 2025

Considérant que les lots à bâtir du lotissement du Chapeau rouge sont désormais disponibles à la vente,

Considérant que pour examiner l'ensemble des demandes et arbitrer en cas de choix entre différents acquéreurs, il importe de créer une commission ad hoc.

Considérant que l'ensemble des élus du Conseil ont été sollicités à cet effet,

Considérant les candidatures de Messieurs VIEILLENT, DERY et DURIN et de Madame MOREL. Vu le bureau Municipal du 12/06/2025,

Après avoir entendu le rapport présenté en séance,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

CREER la commission lotissement Chapeau rouge composée des membres ci-dessus listés.

2. FINANCES

2.1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Anne ROUMEGAS PORCHE

Délibération n° 0049 – 2025

Il est rappelé en préambule que l'ensemble des documents budgétaires a été présenté en commission finances le mardi 17/06/25 et adressé aux membres du conseil municipal. Parmi ces documents se trouvait la synthèse du compte de gestion 2024 établie par le comptable de la collectivité.

Vu la commission des finances du 17/06/25 Vu le bureau Municipal du 12/06/2025,

Considérant que le projet de compte administratif présenté par le Maire pour l'exercice 2024 est conforme au compte de gestion établi par le comptable aussi bien en dépenses qu'en recettes pour chaque chapitre,

2024	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Dépenses	5 509 895.56 €	2 039 676.00 €	7 549 571.56 €
Recettes	7 234 942.13 €	852 780.81 €	8 087 722.94 €
Total	1 725 046.57 €	(1 186 895.19 €)	538 151.38€

*Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

APPROUVE le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2024
DONNE quitus au trésorier pour sa bonne gestion.

2.1 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Anne ROUMEGAS PORCHE

Délibération n° 0050 – 2025

Le compte administratif reprend l'ensemble des mandats (dépenses) et des titres (recettes) qui ont été émis à la demande de l'ordonnateur (le Maire) durant l'exercice. Il fait impérativement l'objet d'un vote avant le 30 juin de chaque année.

Considérant que le projet de compte administratif présenté par le Maire pour l'exercice 2024 est conforme au compte de gestion 2024 présenté par le comptable,

Vu le bureau Municipal du 12/06/2025,

Vu la commission des finances du 17/06/25

	Voté 2024	Réalisé 2024	Résultat de l'exercice
Dépenses de fonctionnement	7 005 158.47 €	5 509 895.56 €	1 725 046.57 €
Recettes de fonctionnement	6 805 158.47 €	7 234 942.13 €	
Dépenses d'investissement	4 281 452.42 €	2 039 676.00 €	(1 186 895.19€)
Recettes d'investissement	4 481 452.42 €	852 780.81 €	
RAR en dépenses d'investissement		2 131 458.07 €	
RAR en recettes d'investissement		803 342.00 €	

Monsieur le Maire quitte l'assemblée

*Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

APPROUVE, le compte administratif du budget Principal pour l'exercice 2024.

2.3 AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Anne ROUMEGAS PORCHE

Délibération n° 0051 – 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12 à L1612-14,

Vu le compte de gestion 2024 du budget communal,

Après avoir voté le compte administratif 2024 du budget Principal et avoir rappelé les résultats de clôture comme suit

Résultat de clôture 2024 Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2024	1 725 046,57 €
Résultat antérieur reporté	1 271 252,20 €
Résultat Cumulé	2 996 298,77 €
Résultat de clôture 2024 Investissement	
Résultat de l'exercice 2024	(1 186 895,19) €
Résultat antérieur reporté	(333 567,98 €)
Résultat Cumulé	(1 520 463,17 €)
Reste à Réaliser 2024	
Dépenses d'investissement	2 131 458,07 €
Recettes d'investissement	803 342,00 €

Vu le bureau Municipal du 12/06/2025, et la commission des finances du 17/06/25

Après avoir entendu le rapport présenté en séance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats 2024 du budget communal comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS	
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	147 719,53 €
Déficit Investissement reporté (001)	(1 520 463,17 €)
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	2 848 579,24 €

2.4 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET EAU

Rapporteur : Anne ROUMEGAS PORCHE

Délibération n° 0052 – 2025

Il est rappelé en préambule que l'ensemble des documents budgétaires a été présenté en commission finances et adressé aux membres du conseil municipal avec la note de synthèse. Parmi ces documents se trouvait la synthèse du compte de gestion établie par le comptable de la collectivité.

Vu le bureau Municipal du 12/06/2025,

Vu la commission des finances du 17/06/25

Considérant que le projet de compte administratif présenté par le Maire pour l'exercice 2024 est conforme au compte de gestion établi par le comptable aussi bien en dépenses qu'en recettes pour chaque chapitre,

2024	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Dépenses	191 062.98 €	58 255.18 €	249 318.16 €
Recettes	305 018.54 €	70 055.39 €	375 073.93 €
Total	113 955.56 €	11 800.21 €	125 755.77 €

*Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

APPROUVE le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2024

DONNE quitus au trésorier pour sa bonne gestion.

2.5 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET EAU

Rapporteur : Anne ROUMEGAS PORCHE

Délibération n° 0053 – 2025

Le compte administratif reprend l'ensemble des mandats (dépenses) et des titres (recettes) qui ont été émis à la demande de l'ordonnateur (le Maire) durant l'exercice. Il fait impérativement l'objet d'un vote avant le 30 juin de chaque année.

Considérant que le projet de compte administratif présenté par le Maire pour l'exercice 2024 est conforme au compte de gestion 2024 présenté par le comptable,

Vu le bureau Municipal du 12/06/2025,

Vu la commission des finances du 17/06/25

	Voté 2024	Réalisé 2024	Résultat de l'exercice
Dépenses de fonctionnement	619 664.04 €	191 062.98€	113 955.56 €
Recettes de fonctionnement	619 664.04 €	305 018.54€	
Dépenses d'investissement	273 974.35 €	58 255.18 €	11 800.21 €
Recettes d'investissement	273 974.35 €	70 055.39 €	
RAR en dépenses d'investissement		42 480.80€	
RAR en recettes d'investissement		0.00 €	

Monsieur le Maire quitte l'assemblée

*Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

APPROUVE, et en dehors de la présence de M. le Maire, le compte administratif du budget eau pour l'exercice 2024.

2.6 AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET EAU

Rapporteur : Anne ROUMEGAS PORCHE

Délibération n° 0054 – 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12 à L1612-14,

Vu le compte de gestion 2024 du budget EAU,

Vu le bureau Municipal du 12/06/2025, et la commission des finances du 17/06/25

Après avoir voté le compte administratif 2024 du budget EAU et avoir rappelé les résultats de clôture comme suit :

Résultat de clôture 2024 fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2024	113 955.56 €
Résultat antérieur reporté	312 598.04 €
Résultat Cumulé	426 553.60 €
Résultat de clôture 2024 Investissement	
Résultat de l'exercice 2024	11 800.02 €
Résultat antérieur reporté	37 460.96 €
Résultat Cumulé	49 261.17 €
Reste à Réaliser 2024	
Dépenses d'investissement	42 480.80 €
Recettes d'investissement	0.00 €

*Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

AFFECTE les résultats 2024 du budget EAU comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS	
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	426 553.60 €
Excédent d'Investissement reporté (001)	49 261.17 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	

2.7 BUDGET SUPPLEMENTAIRE BUDGET EAU

Rapporteur : Anne ROUMEGAS PORCHE

Délibération n° 0055 – 2025

Vu la délibération relative au vote du BP 2025 du budget EAU,
Vu la délibération relative à l'affectation des résultats 2024 du budget EAU,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49, Vu le bureau Municipal du 12/06/2025,
Vu la commission des finances du 17/06/25
Suite à l'affectation définitive des résultats 2024, il convient d'ajuster les crédits en fonctionnement et en investissement comme présenté ci-dessous.

<i>Fonctionnement</i>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
		002 (002) : Excédent de fonctionnement reporté	0,01
		7068 (70) : Autres prestations de service	-0,01
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

<i>Investissement</i>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2158 (21) : Autres	42 480,80	001 (001) : Excédent d'investissement reporté	42 480,80
Total Dépenses	42 480,80	Total Recettes	42 480,80

*Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

ADOpte la section de fonctionnement du Budget Supplémentaire 2025 du budget EAU qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 764 339.59 €.

ADOpte la section d'investissement du Budget Supplémentaire 2025 du budget EAU qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 555 609.76 €.

2.8 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Anne ROUMEGAS PORCHE

Délibération n° 0056 – 2025

Il est rappelé en préambule que l'ensemble des documents budgétaires a été présenté en commission finances 17 juin 2025 la synthèse du compte de gestion établie par le comptable de la collectivité.

Considérant que le projet de compte administratif présenté par le Maire pour l'exercice 2024 est conforme au compte de gestion établi par le comptable aussi bien en dépenses qu'en recettes pour chaque chapitre,

Vu le bureau Municipal du 12/06/2025,

Vu la commission des finances du 17/06/25

2024	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Dépenses	299 092.90 €	92 189.57 €	391 282.47 €
Recettes	267 979.44 €	138 743.57 €	406 723.01 €
Total	(31 113.46 €)	46 554.00 €	15 440.54 €

*Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

APPROUVE le compte de gestion du budget ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2024

DONNE quitus au trésorier pour sa bonne gestion.

2.9 APPROBATION DU COMPTE ADDMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Anne ROUMEGAS PORCHE

Délibération n° 0057 – 2025

Le compte administratif reprend l'ensemble des mandats (dépenses) et des titres (recettes) qui ont été émis à la demande de l'ordonnateur (le Maire) durant l'exercice. Il fait impérativement l'objet d'un vote avant le 30 juin de chaque année.

Considérant que le projet de compte administratif présenté par le Maire pour l'exercice 2023 est conforme au compte de gestion 2023 présenté par le comptable,

Vu le bureau Municipal du 12/06/2025,

Vu la commission des finances du 17/06/25

	Voté 2024	Réalisé 2024	Résultat de l'exercice
Dépenses de fonctionnement	346 406.14 €	299 092.90 €	(31 113.46 €)
Recettes de fonctionnement	346 406.14 €	267 979.44 €	
Dépenses d'investissement	204 400.59 €	92 189.57€	46 554.00 €
Recettes d'investissement	204 400.59 €	138 743.57 €	
RAR en dépenses d'investissement		1 044.17€	
RAR en recettes d'investissement		0 €	

Monsieur le Maire quitte l'assemblée

***Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

APPROUVE, et en dehors de la présence de M. le Maire, le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2024.

2.10 AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Anne ROUMEGAS PORCHE

Délibération n° 0058 – 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12 à L1612-14, Vu le compte de gestion 2024 du budget ASSAINISSEMENT

Après avoir voté le compte administratif 2024 du budget ASSAINISSEMENT et avoir rappelé les résultats de clôture comme suit :

Vu le bureau Municipal du 12/06/2025,

Vu la commission des finances du 17/06/25

Résultat de clôture 2024 fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2024	(31 113.46 €)
Résultat antérieur reporté	(23 976,09 €)
Résultat Cumulé	(55 089,55 €)
Résultat de clôture 2024 Investissement	
Résultat de l'exercice 2024	46 554,00 €
Résultat antérieur reporté	33 976,54 €
Résultat Cumulé	80 530,54 €
Reste à Réaliser 2024	
Dépenses d'investissement	1 044.17 €
Recettes d'investissement	

***Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

AFFECTE les résultats 2024 du budget assainissement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS	
Déficit de fonctionnement reporté (002)	(55 089,55 €)
Excédent Investissement reporté (001)	80 530,54 €

2.11 BUDGET SUPPLEMENTAIRE BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Anne ROUMEGAS PORCHE

Délibération n° 0059 – 2025

Vu la délibération relative à l'affectation des résultats 2024 du budget Assainissement,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49, Vu le bureau Municipal du 12/06/2025,

Vu la commission des finances du 17/06/25

Suite à l'affectation définitive des résultats 2024, il convient d'ajuster les crédits en investissement comme présenté ci-dessous.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap)</i> - Opération	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap)</i> - Opération	<i>Montant</i>
2158 (21) : Autres	1 044,17	001 (001) : Excédent d'investissement reporté	1 044,17
Total dépenses :		Total recettes :	
Total Dépenses		Total Recettes	
1 044,17		1 044,17	

*Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

ADOpte la section de fonctionnement du Budget Supplémentaire 2025 du budget ASSAINISSEMENT qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 323 268.75 €.

ADOpte la section d'investissement du Budget Supplémentaire 2025 du budget ASSAINISSEMENT qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 219 085.60 €.

2.12 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET DU LOTISSEMENT DES PICHONS (LAVANDIERES)

Rapporteur : Anne ROUMEGAS PORCHE

Délibération n° 0060 – 2025

Considérant que le projet de compte administratif présenté par le Maire pour l'exercice 2024 est conforme au compte de gestion établi par le comptable aussi bien en dépenses qu'en recettes pour chaque chapitre,

Vu le bureau Municipal du 12/06/2025,

Vu la commission des finances du 17/06/25

2024	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Dépenses	61 050.20 €	67 975.20 €	129 025.40 €
Recettes	67 975.36 €	0.00 €	67 975.36 €
Total	6 925.16 €	(67 975.20 €)	(61 050.04 €)

*Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

à l'unanimité moins l'abstention de Jean-Philippe VIEILLEDENT

APPROUVE le compte de gestion du budget Lotissement Pichons-Lavandières pour l'exercice 2024

2.13 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET DU LOTISSEMENT DES PICHONS (LAVANDIERES)

Rapporteur : Anne ROUMEGAS PORCHE

Délibération n° 0061 – 2025

Le compte administratif reprend l'ensemble des mandats (dépenses) et des titres (recettes) qui ont été émis à la demande de l'ordonnateur (le Maire) durant l'exercice. Il fait impérativement l'objet d'un vote avant le 30 juin de chaque année.

Considérant que le projet de compte administratif présenté par le Maire pour l'exercice 2024 est conforme au compte de gestion 2024 présenté par le comptable,

Vu le bureau Municipal du 12/06/2025 et la commission des finances du 17/06/25

	Voté 2024	Réalisé 2024	Résultat de l'exercice
Dépenses de fonctionnement	1 088 883.98 €	61 050.20€	6 925.16 €
Recettes de fonctionnement	1 088 883.98 €	67 975.36 €	
Dépenses d'investissement	1 367 523.55 €	67 975.20 €	(67 975.20 €)
Recettes d'investissement	1 367 523.55 €	0.00€	
RAR en dépenses d'investissement		0 €	
RAR en recettes d'investissement		0 €	

Monsieur le Maire quitte l'assemblée

Après avoir entendu le rapport présenté en séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité moins l'abstention de Jean-Philippe VIEILLEDENT

APPROUVE le compte administratif du budget Lotissement Pichons-Lavandières pour l'exercice 2024

2.14 AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET DU LOTISSEMENT DES PICHONS (LAVANDIERES)

Rapporteur : Anne ROUMEGAS PORCHE

Délibération n° 0062 – 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12 à L1612 14, Vu le compte de gestion 2024 du budget Lotissement Pichons - Lavandières

Vu le bureau Municipal du 12/06/2025 et la commission des finances du 17/06/25

Après avoir voté le compte administratif 2024 du budget Lotissement Pichons - Lavandières et avoir rappelé les résultats de clôture comme suit :

Résultat de clôture fonctionnement 2024	
Résultat de l'exercice 2024	6 925,16 €
Résultat antérieur reporté	137 299,51 €
Résultat Cumulé	144 224,67 €
Résultat de clôture investissement 2024	
Résultat de l'exercice 2024	(67 975,20) €
Résultat antérieur reporté	11 913,41 €
Résultat Cumulé	(56 061,79) €
Reste à Réaliser 2024	
Dépenses d'investissement	-
Recettes d'investissement	-

*Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité moins l'abstention de Jean-Philippe VIEILLEDENT*

AFFECTER les résultats 2024 du budget du Lotissement Pichons - Lavandières comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS	
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	144 224,67 €
Déficit Investissement reporté (001)	(56 061,79) €

2.15 BUDGET SUPPLEMENTAIRE BUDGET DU LOTISSEMENT DES PICHONS (LAVANDIERES)

Rapporteur : Anne ROUMEGAS PORCHE

Délibération n° 0063 – 2025

Vu le bureau Municipal du 12/06/2025,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances qui s'est réunie le 17 juin

2024, Vu la délibération adoptant le Budget Primitif 2025,

Vu la délibération approuvant l'affectation des résultats 2024 :

Il convient de faire le point sur l'évolution prévisionnelle des projets de l'exercice 2025 et d'ajuster les crédits à la hausse et à la baisse.

Il est proposé d'ajuster les montants des crédits en fonctionnement et en investissement comme suit :

DEPENSES					
article	Niv	intitulé	BP	BP 2025	BS
002	002	résultat fonct. reporté	déficit		
6015	011	Terrains à aménager	acquisition du terrain		
6045	011	Achat d'études	Architecte, DDE, Géomètre...	1 080,00	1 080,00
605	011	travaux	voie, VRD,...	50 000,00	50 000,00
608	011	frais accessoires	Divers frais stockables		
6522	65	Reversement de l'exedent	au budget principal	0,00	0,00
6611	66	intérêts emprunt			
7133	042	variation des en cours	Annul stock initial	0,00	
7133	042	variation des en cours	constatation des recettes		
71355	042	Variation du stock	Annul stock initial	143 891,67	143 891,67
71355	042	Variation du stock	constatation des recettes	310 799,51	144 224,67
608	043	frais accessoires	transfert intérêt emprunt	0,00	0,00
TOTAL				505 771,18	649 995,85

RECETTES						
article	Niv	intitulé	BP	BP 2025	BS	Nouvel alloué
002	002	résultat fonct. reporté			144 224,67	144 224,67
7015		vente terrains aménagés	vente parcelles	173 500,00	173 500,00	
7083		Locations diverses		137 299,51	137 299,51	
7473		Subvention du département				
774		subvention exceptionnelle	subv. budget principal			
7133	042	variation des en cours	intégration stock final			
71355	042	variation terrains aménagés	intégration stock final	194 971,67	194 971,67	
796	043	transfert charges	transfert intérêts emprun	0,00	0,00	
			TOTAL	505 771,18	144 224,67	649 995,85

DÉPENSES						
article	Niv	intitulé	BP	BP 2025	BS	Nouvel alloué
001	001	résultat inv. reporté		0,00	56 061,79	56 061,79
1641	16	emprunt	remboursement capital	0,00	0,00	
1687	16	avance commune	Remboursement à la commune	259 719,51	88 162,88	347 882,39
3351	040	Stocks de terrains-en cours	Int stock final-Terrains			
3354	040	Stocks d'études-en cours	Int stock final-Etudes			
3355	040	Stocks de travaux-encours	Int stock final-Travaux			
33581	040	Stock annexes-en cours	Int stock final-annexes			
33586	040	Stocks financiers - en cours	Int stock final-frais financiers			
3555	040	Stock final - terrains	intégration du stock final	194 971,67	194 971,67	
			TOTAL	454 691,18		598 915,85

RECETTES						
article		intitulé	BP	BP 2025	BS	Nouvel alloué
001		résultat inv. reporté		0,00		0,00
1641	16	emprunt	Souscription	0,00		0,00
1687	16	avance commune	Versement par la commune			
3351	040	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains			
3354	040	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes			
3355	040	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux			
33581	040	Stock annexes-en cours	Annul stock initial-annexes			
33586	040	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-frais financiers			
3555	040	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-Terrai	143 891,67	143 891,67	
3555	040	terrains aménagés	sortie du stock vendu	310 799,51	144 224,67	455 024,18
			TOTAL	454 691,18		598 915,85

**Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité moins l'abstention de Jean-Philippe VIEILLENDENT**

ADOpte la section de fonctionnement du Budget Supplémentaire 2025 du Lotissement Pichons-Lavandières de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **649 995,85 €**.

ADOpte la section d'investissement du Budget Supplémentaire 2025 du Lotissement Pichons-Lavandières qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **598 915,85 €**.

2.16 COMPTE DE GESTION 2024 LOTISSEMENT DU CHAPEAU ROUGE

Rapporteur : Anne ROUMEGAS PORCHE
Délibération n° 0064 – 2025

Vu le bureau Municipal du 12/06/2025,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances le 17 juin 2024,

Considérant que le projet de compte administratif présenté par le Maire pour l'exercice 2024 est conforme au compte de gestion établi par le comptable aussi bien en dépenses qu'en recettes pour chaque chapitre,

2024	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Dépenses	7 012.80 €	7 012.80 €	14 025.60 €
Recettes	7 012.80 €	0.00 €	7 012.80 €
Total	0.00 €	(7 012.80) €	(7 012.80 €)

*Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

APPROUVER le compte de gestion du budget Lotissement Le clos du Chapeau Rouge pour l'exercice 2024 qui se présente comme suit :

DONNER quitus au trésorier pour sa bonne gestion.

2.17 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET DU LOTISSEMENT CHAPEAU ROUGE

Rapporteur : Anne ROUMEGAS PORCHE

Délibération n° 0065 – 2025

Le compte administratif reprend l'ensemble des mandats (dépenses) et des titres (recettes) qui ont été émis à la demande de l'ordonnateur (le Maire) durant l'exercice. Il fait impérativement l'objet d'un vote avant le 30 juin de chaque année.

Considérant que le projet de compte administratif présenté par le Maire pour l'exercice 2024 est conforme au compte de gestion 2024 présenté par le comptable,

Vu le bureau Municipal du 12/06/2025,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances qui s'est réunie le 17 juin 2024,

	Voté 2024	Réalisé 2024	Résultat de l'exercice
Dépenses de fonctionnement	226 891.57 €	7 012.80€	0.00 €
Recettes de fonctionnement	226 891.57 €	7 012.80€	
Dépenses d'investissement	324 851.57 €	7 012.80 €	(7 012.80 €)
Recettes d'investissement	324 851.57 €	0.00€	
RAR en dépenses d'investissement		0 €	
RAR en recettes d'investissement		0 €	

Monsieur le Maire quitte l'assemblée,

*Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

APPROUVE, et en dehors la présence de M. le Maire, le compte administratif du budget du Lotissement Le Clos du Chapeau Rouge pour l'exercice 2024 qui se présente comme suit :

2.18 AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET DU LOTISSEMENT CHAPEAU ROUGE

Rapporteur : Anne ROUMEGAS PORCHE

Délibération n° 0066 – 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12 à L1612-14,

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Vu le bureau Municipal du 12/06/2025, et l'avis favorable de la Commission des finances du 17 juin 2024,

Résultat de clôture 2024	
Résultat de l'exercice 2024	0,00 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat Cumulé	0,00 €
Rappel du besoin de financement	
Résultat de l'exercice 2024	(7 012,80) €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat Cumulé	(7 012,80 €)
Reste à Réaliser 2024	
Dépenses d'investissement	-
Recettes d'investissement	-

*Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

AFFECTER les résultats 2024 du budget du Lotissement Le Clos du Chapeau Rouge comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS	
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0,00 €
Déficit Investissement reporté (001)	(7 012,80) €

2.19 BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU LOTISSEMENT CHAPEAU ROUGE

Rapporteur : Anne ROUMEGAS PORCHE

Délibération n° 0067 – 2025

Vu le bureau Municipal du 12/06/2025, ET l'avis favorable de la Commission des finances qui s'est réunie le 17 juin 2024, Vu la délibération adoptant le Budget Primitif 2025,

Vu la délibération adoptant le compte de gestion 2024,

Vu la délibération approuvant le compte administratif

2024, Vu la délibération affectant les résultats 2024 :

Il convient de faire le point sur l'évolution prévisionnelle des projets de l'exercice 2025 et d'ajuster les crédits à la hausse et à la baisse.

Il est proposé d'ajuster les montants des crédits en investissement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
compte	intitule	BP 2025	BS 2025	compte	intitule	BP 2025	BS 2025
D002	Déficit reporté	0,00		R002	Excédent reporté	0,00	0,00
011-6015	terrains à aménager	136 000,00		70-7015	Vente de terrains	0,00	0,00
011-6045	études, prestations services	9 122,00					
011-605	Travaux	76 769,57					
011-608	Frais accessoires	0,00					
66-6611	Intérêts des emprunts	0,00					
043-608	Stockage frais financiers	2 500,00	0,00	043-796	Transfert de charges	2 500,00	0,00
042-71355	variation terrains à aménager	0,00	0,00	042-71355	variation terrains à aménager	221 891,57	0,00
	Total	224 391,57			Total	224 391,57	
SECTION INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
compte	intitule	BP 2025	BS 2025	compte	intitule	BP 2025	BS 2025
D001	Déficit reporté	0,00	7 012,80	R001	Excédent reporté	0,00	
16-168748	autres dette (avance)	102 960,00		16-168748	autres dette (avance)	319 851,57	7 012,80
16-1641	Emprunt bancaire	0,00		16-1641	Emprunt bancaire	5 000,00	
040-355	Terrains à aménager (SF)	221 891,57	0,00	040-355	Terrains à aménager (SI)	0,00	0,00
	Total	324 851,57	7 012,80		Total	324 851,57	7 012,80
	Nouveau total		331 864,37		Nouveau total		331 864,37

**Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

ADOpte la section de fonctionnement du Budget Supplémentaire 2025 du Lotissement Le Clos du chapeau Rouge de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **224 391,57 €**.

ADOpte la section d'investissement du Budget Supplémentaire 2025 du Lotissement Le Clos du Chapeau Rouge qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **331 864,37 €**.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE AU 01/07/2025

Rapporteur : Arnaud MARTIN

Délibération n° 0068 – 2025

Vu le Code Général de La Fonction Publique,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il convient de créer 3 postes d'Adjoint d'animation à temps plein pour faire face aux besoins de la rentrée scolaire et de l'ouverture de classe (dont deux correspondant à l'augmentation du volume horaire des agents en poste)

L'avis du comité social territorial n'étant pas requis, il sera informé de ce mouvement de personnel. La collectivité peut par conséquent procéder au vote de la présente délibération.

*Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

AUTORISE le Maire à créer les 3 postes précités à temps plein

MODIFIE le tableau des effectifs

DIT que les crédits sont inscrits au budget

4. VIE LOCALE

4.1 CONVENTION UNION MUSICALE

Rapporteur : Marylène MOREL

Délibération n° 0069 – 2025

Considérant qu'au-delà d'un certain montant la ville doit conventionner avec les associations qu'elle subventionne,

Considérant que la précédente convention avec l'union musicale est arrivée à échéance le 31/12/24,

Considérant qu'après échange avec l'association, des objectifs communs et partagés ont pu être convenu et retranscrits dans la délibération

L'avis du comité social territorial n'étant pas requis, il sera informé de ce mouvement de personnel. La collectivité peut par conséquent procéder au vote de la présente délibération

*Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'Union musicale.

4.2 MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES PRESTATIONS MUNICIPALES : MISE A JOUR DES TARIFS DE LA VIE SCOLAIRE AU 01.09.2025

Rapporteur : Rapporteur : Franck BEHANZIN

Délibération n° 0070 – 2025

L'évolution annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation pour l'année 2024 est fixé par l'INSEE à 2%. Il y a lieu d'effectuer un ajustement mécanique en lien avec l'inflation des tarifs des prestations municipales de restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Considérant l'augmentation des coûts de réalisation du service (denrées, charges de structures, énergie, personnel) ;

Considérant la volonté de réaliser des repas de haute qualité dans le respect de la Loi Egalim,

Considérant le cadrage de l'évolution tarifaire souhaitée prenant en compte l'indice d'inflation retenue.

Il est proposé de fixer les tarifs du restaurant scolaire au 1er septembre 2025 comme suit :

Tarifs applicables au 1 ^{er} Septembre 2025		
Type de repas	Ancien Tarif	Nouveau Tarif
Repas réguliers enfants	3,29 €	3,36 €
Repas occasionnels enfants	5,52 €	5,63 €
Repas employés communaux	5,52 €	5,63 €
Repas apprentis		
Enseignant surveillant en pause méridienne	3,29 €	3,36 €
Repas séniors	8,50 €	8,67 €

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS

Vu la convention passée avec la CAF du Loiret concernant le financement des services Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),
 Considérant les préconisations de la CNAF, qui impose aux communes de mettre en place une tarification accessible et modulée en fonction des revenus des familles,

Considérant le cadrage de l'évolution tarifaire souhaitée prenant en compte l'indice d'inflation retenue. Il est proposé de fixer les tarifs de l'Accueil à Planète Loisirs au 1er septembre 2025 comme suit :

- **Prix par mercredi :**

Tarifs applicables au 1 ^{er} Septembre 2025		
Prix par mercredi (demi-journée avec repas)	Ancien Tarif	Nouveau Tarif
Prix plancher	1,91 €	1,95 €
Taux d'effort*	0,87%	0,89%
Prix plafond	12,75 €	13,01 €
Public hors SDH résidant CCL	18,07 €	18,43 €
Public hors SDH et hors CCL	28,17 €	28,73 €

*Calcul du tarif = QF de la famille x taux d'effort x nombre de journées Un supplément de 2 € par jour sera facturé en cas d'accueil occasionnel.

Pour les familles relevant de la MSA, il est proposé l'application du tarif plafond et la participation de la MSA reste à percevoir par les familles.

- **Prix par jour de petites et grandes vacances avec un minimum de 3 jours par semaine :**

Tarifs applicables au 1 ^{er} Septembre 2025		
Prix par journée complète	Ancien Tarif	Nouveau Tarif
Prix plancher	2,30€	2,35€
Taux d'effort	1,06 %	1,08 %
Prix plafond	15,89 €	16,21 €
Public hors SDH résidant CCL	25,35 €	25,86 €
Public hors SDH et hors CCL	39,43 €	40,22 €

*Calcul du tarif = QF de la famille x taux d'effort x nombre de journées Un supplément de 2 € par jour sera facturé en cas d'accueil occasionnel.

Pour les familles relevant de la MSA, il est proposé l'application du tarif plafond et la participation de la MSA reste à percevoir par les familles.

TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Vu la convention passée avec la CAF du Loiret concernant le financement de ses services Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),

Considérant les préconisations de la CNAF, qui impose aux communes de mettre en place une tarification accessible et modulée en fonction des revenus des familles,

Considérant le cadrage de l'évolution tarifaire souhaitée prenant en compte l'indice d'inflation retenue. Il est proposé de fixer les tarifs de l'Accueil Périscolaire au 1er septembre 2025 comme

Tarifs applicables au 1^{er} Septembre 2025		
Accueil Périscolaire du Matin	Ancien Tarif	Proposition Nouveau Tarif 2
Prix plancher	0,78 €	0,80 €
Taux d'effort*	0,16%	0,16%
Prix plafond	2,49 €	2,54 €

*Calcul du tarif = QF de la famille x taux d'effort x nombre d'heures

Tarifs réguliers

7 h-8 h 35..... 1 h30 de présence soit x 1,5

7 h30-8 h 35.....1 h de présence soit x 1

8 h-8 h 35..... 0 h30 de présence soit x 0,5

QF x 0,15 x nb heures de présence /100

Tarifs majoré pour inscription tardive ou manquante : 2 €

Tarifs applicables au 1^{er} Septembre 2025		
Accueil Périscolaire du Soir	Ancien Tarif	Proposition Nouveau Tarif 2
Prix plancher	1,12 €	1,14 €
Taux d'effort*	0,21%	0,21%
Prix plafond	3,00 €	3,06 €

*Calcul du tarif = QF de la famille x taux d'effort x nombre

d'heures 16 h 30-17 h 30..... 1 h de présence soit x 1

17 h 30-18 h 30..... 1 h de présence soit x 1

16 h 30-18 h 30..... 2 h de présence soit x 2

Tarifs occasionnels

+ 2 €

Pour les familles relevant de la MSA, il est proposé l'application du tarif plafond et la participation de la MSA reste à percevoir par les familles.

**Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ADOPTÉ les tarifs proposés

DIT que ces tarifs sont applicables au 01/09/25

5. URBANISME ET CYCLE DE L'EAU

5.1 DEBAT SUR LE PADD DANS LE CADRE DU PLU

Rapporteur : Jean-Philippe VIEILLEDENT

Délibération n° 0071 – 2025

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil Municipal a prescrit la révision générale du PLU de SAINT DENIS DE L'HOTEL par délibération n°80-2022 en date du **23 juin 2022, pour mise en compatibilité avec le SCOT du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne.**

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert :

Rien n'est ajouté par rapport au dernier conseil.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 153-12 ;

Vu la délibération n°80-2022 du 23 juin 2022 prescrivant la révision générale du Plan local d'Urbanisme Vu les orientations générales du PADD annexées à la présente délibération ;

*Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme.

6. INTERCOMMUNALITE

6.1 DELIBERATION CCL : MODIFICATION DU NOMBRE DE SIEGE COMPOSANT LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR LE PROCHAIN MANDAT

Rapporteur : Arnauld MARTIN

Délibération n° 0072 – 2025

Dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires en 2026, la composition du Conseil communautaire sera fixée selon les modalités prévues par l'article L. 5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la Communauté de communes des Loges peut être arrêtée soit :

- Sur la base du droit commun, avec 45 sièges (38 sièges pour la strate de 40 à 49 999 habitants + 7 sièges assurant un représentant aux plus petites communes)
- Sur la base d'un accord local permettant de fixer et répartir un nombre de sièges total ne pouvant excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Cet accord local doit respecter les conditions cumulatives suivantes :

- Les sièges doivent être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- Chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges,
- La part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarte de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT (lorsque 2 sièges seraient attribués à une commune pour laquelle la répartition effectuée en application du 1° du IV conduirait à l'attribution d'un seul siège)

La composition actuelle du conseil communautaire correspond à la règle de droit commun. Elle est constituée de 45 sièges. En cas d'accord local, il est possible d'ajouter jusqu'à 25% de sièges supplémentaires, soit un total de 56 sièges.

Les communes dont la population est supérieure à 1 000 habitants et ne disposant actuellement que d'un seul siège, ont souhaité en avoir deux dans le futur conseil communautaire. Ces communes sont au nombre de 3 : Saint martin d'Abbat, Bouzy la Forêt et Férolles.

Il est ainsi proposé un accord local fixant le nombre de sièges à 48 avec la répartition suivante :

Nom de la commune	Population municipale	Conseil actuel	Droit commun prochain mandat	Accord local prochain mandat
Châteauneuf-sur-Loire	8 470	8	9	9
Jargeau	4 636	5	4	4
Sandillon	4 209	4	4	4
Fay-aux-Loges	3 846	4	4	4
Saint-Denis-de-l'Hôtel	3 057	3	3	3
Donnery	2 833	3	3	3
Tigy	2 463	2	2	2
Vitry-aux-Loges	2 212	2	2	2
Vienne-en-Val	1 965	2	2	2
Darvoy	1 905	2	2	2
Saint-Martin-d'Abbat	1 825	1	1	2
Bouzy-la-Forêt	1 231	1	1	2
Férolles	1 134	1	1	2
Sury-aux-Bois	775	1	1	1
Sigloy	660	1	1	1
Ingrannes	543	1	1	1
Ouvrouer-les-Champs	539	1	1	1
Sully-la-Chapelle	453	1	1	1
Combreux	270	1	1	1
Seichebrières	220	1	1	1
	43 246	45	45	48

Il est demandé aux communes membres de statuer sur cette disposition afin d'accepter ou de refuser la modification du nombre de siège. Pour être entérinée cette disposition doit recueillir la majorité qualifiée (deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant deux tiers de la population) avant le 31 août 2025

***Après avoir entendu le rapport présenté en séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

EMET un avis favorable à la modification du nombre de siège proposée par la CCL

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Durin demande si les habitants ont reçu les dépliants pour les bacs jaunes :

Les dépliants sont téléchargeables sur le site internet et disponibles en Mairie.

Monsieur Durin demande si le dentiste est encore en exercice sur la commune :

C'est le cas certains élus ont eu des rendez vous dernièrement et la secrétaire est bien présente.

***Christelle VINCENT informe que l'information a été transmise aux élus pour l'activité du basket
Elle informe également que dans son lotissement des difficultés sont rencontrées avec le voisinage
bruyant et les voitures ventouses.***

Monsieur le Maire précise que la police municipale ou la gendarmerie peuvent être avisée du voisinage bruyant. Concernant les voitures ventouses la problématique est plus complexe car le véhicule est généralement déplacé à dans les délais, ne permettant pas la verbalisation.

Candélabres

Un candélabre a été installé dans un arbre, Monsieur le Maire se charge de prévenir l'entreprise en charge des travaux pour régler le problème

Rue Mio et rue des Hortensias la question est posée afin de savoir s'il était possible d'atténuer le halo de lumière : dans la mesure où ils sont réglés au minimum, cela n'est pas possible

Les élus reviennent également sur la panne électrique qui a eu lieu dans l'après-midi et ses conséquences sur les feux de circulation.

SEANCE EST LEVEE A 23 H 08

Arnauld MARTIN

Franck BEHANZIN

Maire

Le secrétaire de séance